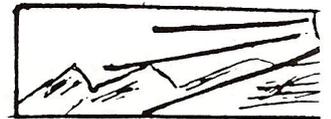
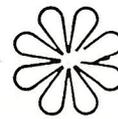




**ASSOCIATION AMICALE  
★ DES RESIDENTS  
★ DE CHATEL**



N° 3

**BULLETIN D'INFORMATION**

mois:

DECEMBRE 1989.

**★ Edito.** Chers amis,

Vous êtes nombreux, je crois, à venir passer les fêtes de fin d'année à Châtel. Alors, nous serons heureux de vous accueillir à la réunion d'information que nous avons fixée le 29 Déc. prochain à 18 h. à la Salle Paroissiale. Ainsi en avons-nous décidé lors de l'Assemblée Générale du 4 Août dernier.

Je souhaite vivement que ce Bulletin d'Information vous parvienne avant votre départ pour Châtel. Nous allons faire en sorte de tenir les délais. Cet envoi, que vous jugerez peut-être un peu tardif, est la conséquence de deux faits nouveaux, à savoir :

- **le 1er** : Notre Association est admise officiellement au Comité de l'Office de Tourisme. En qualité de Président, vous représentant, j'ai assisté à la première réunion qui s'est tenue le 2 Décembre à 16 h. Je vous ferai part de mes impressions dans le présent Bulletin.

- **le 2ème, les tarifs** d'utilisation du parking souterrain n'ont été rendus officiels que dans le courant de la semaine du 4 au 9/12.

Enfin, si la logistique suit, et ... s'il n'y a pas de retard dans l'acheminement et la distribution du courrier, vous allez avoir, chers amis, un peu de "lecture" ... relativement intéressante.

A bientôt donc. Pour ceux qui ne seront pas parmi nous ce 29 Décembre, permettez-moi, au nom du Conseil d'Administration, de vous présenter tous nos vœux pour une très bonne et très heureuse année, sur tous les plans, pour vous et les vôtres.

**LE PRESIDENT.**

**LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION.**

**1/. Conseil d'Administration. - Election du Bureau.**

Dans le Bulletin d'Information de Septembre dernier, nous vous donnions la composition du Conseil d'Administration. Depuis, pour des raisons personnelles, M. MAHLER a souhaité ne plus en faire partie.

Avec l'accord de l'ensemble des membres du C.A., le Bureau vous communiquera ultérieurement leurs coordonnées, ceci dans le but de mieux nous connaître. L'élection du Bureau a eu lieu dans les semaines qui ont suivi d'Assemblée Générale. Il s'établit comme suit :

- **Président** : M. A. FLANDIN - Chemin des Pothières 69480 POMMIERS.  
A Châtel : Résidence LES BICHES - Tél. 50.73.35.52.
- **Vice-Président** : Maître D. ANNICCHIARICO - 20, Rue P. et M. Curie 75005 PARIS  
A Châtel : Résidence LES RHODODENDRONS.
- **Vice-Président** : Mlle M. THOMASSET - Bellosy-Vers 74160 ST-JULIEN-en-GENEVOIS  
A Châtel : Résidence LE TERROIT
- **Trésorier** : M. M. STERVINO - 15, Rue Barge 75015 PARIS  
A Châtel : Résidence LE MONT DE GRANGE
- **Trésorier adjoint** : M. J.-L. HAUMESSER - 14, Rue de la Rivière 68390 SAUSHEIM  
A Châtel : Résidence LES TAVAILLONS
- **Secrétaire** : Mme M.-C. LEBLANC - Résid. Bords de Seine - 14, Rue H. Barbusse  
92390 VILLENEUVE LA GARENNE - A Châtel : Résidence LES BICHES.

**2/. Notre admission au Comité de l'Office de Tourisme.**

Après délibération du Conseil Municipal, le 9 Novembre dernier, notre Association a été reconnue représentative des Résidents secondaires. De ce fait, elle devient "membre actif" du Comité de l'O.T. Elle sera représentée aux diverses réunions par le Président ou, en cas d'indisponibilité, par M. M. STERVINO. Notre persévérance auprès de la Municipalité a montré que nous tenions à préserver toutes les possibilités de "dialogue", non seulement avec elle, mais aussi avec tous les membres actifs du Comité de l'Office. Convoqué pour participer à la réunion du Comité qui a eu lieu le 2 Décembre dernier, en présence de M. le Maire, de 5 conseillers, ainsi que d'un certain nombre de membres actifs habilités à siéger, il m'a été agréable de constater que notre entrée au Comité était - dans l'ensemble - bien accueillie. Si nous n'avons pas encore fumé le calumet de la paix avec la Municipalité, je crois que nous devons les uns et les autres, d'ores et déjà, enterrer la hache de guerre. Mon souhait - qui est aussi celui de l'ensemble des membres de l'Association - (je n'en veux pour preuve que le courrier que je reçois) est de pouvoir "dialoguer", échanger nos idées, apporter

notre contribution et aider (dans la mesure où cela est possible) les décisions de la Commune à développer ... harmonieusement la station. Si cette entrée au Comité de l'O.T. est pour nous l'un des moyens pour entamer un dialogue constructif avec la Municipalité, sachez que - personnellement - je crois que nous ne devons pas gacher cette chance. Quoi qu'il en soit, le Bureau et votre Conseil d'Administration saura se montrer, avant tout courtois, ouvert à toute discussion. Sans être polémiques, ni "donneurs de leçons", nous ne ferons pas non plus de démagogie ; c'est ainsi je crois que nous serons "convaincants". Si l'intérêt bien compris est que les résidents secondaires ont apporté et apportent encore beaucoup au développement et à la richesse de Châtel, dans tous les domaines, l'intérêt est aussi que nous puissions récolter "quelques fruits" de notre investissement par une meilleure intégration auprès des Châtellans.

### 3/. Forfaits/ski pour les Résidents secondaires.

Nous avons lancé une étude afin de faire une nouvelle proposition à la SEML SPORTS et TOURISME qui gère les remontées mécaniques. Pour ce faire, une trentaine des plus grandes stations alpines ont été consultées afin de connaître les pratiques en matière de tarifs en faveur des Résidents secondaires. Toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues. Nous peaufinerons notre étude par un sondage auprès de nos membres. En deux mots : en plus du forfait/saison, doit-on proposer par exemple : un forfait/14 jours et/ou un forfait/28 jours par tranches non consécutives de 7 jours ? Cette formule se pratique dans quelques stations. Remise du dossier dans le courant de l'été prochain pour mise en place (si un accord est trouvé) pour la saison d'hiver 90/91.

### 4/. Comment faire pour nous rencontrer à Châtel ?

Plusieurs de nos adhérents, séjournant à Châtel, ont maintes fois souhaité pouvoir rencontrer un responsable de l'Association. Fervent partisan de la communication au sens le plus large, j'avoue que ce problème me préoccupe beaucoup. Il faut à mon avis réunir trois conditions pour le solutionner :

a) il faut qu'un responsable ou un administrateur se trouve à Châtel aux mêmes périodes que vous. Cela ne devrait pas être impossible. Nous sommes quelques-uns à venir souvent (week-end ou séjours de courte durée) et d'autres à effectuer de longs séjours, hiver comme été.

b) pouvoir disposer d'un ... local, facilitant nos rencontres.

c) que le temps consacré à ces "échanges" ne prenne pas trop sur les loisirs et la vie familiale. D'où la nécessité de déterminer un jour de la semaine, le moment le plus propice dans la journée, la durée pendant laquelle ce bureau pourrait être ouvert (1 h., 2 h. ou plus ?).

Sachez que nous y pensons fortement et si le point b) trouve une solution, nous ferons une annonce dans le prochain Bulletin.

### 5/. Concours photos.

Que les photographes amateurs se rassurent, nous ne les oublions pas. Je crois cependant pouvoir vous dire que nous n'aurons pas de difficultés majeures pour organiser ce concours. Nous nous limiterons aux tirages noir et blanc et couleur papier. Quant au format, je vous propose le 24 x 30, surtout si nous décidons d'exposer. Mais tout ceci est à discuter.

### 6/. Divers.

Plusieurs suggestions m'ont été faites dans les courriers reçus récemment de nos adhérents. Je vous les soumettrai au cours de la réunion de fin Décembre.

---

## LA VIE A CHATEL.

Parmi les informations intéressantes à connaître, signalons :

### - L'enquête publique sur le nouveau P.O.S. (plan d'occupation des sols)

L'enquêteur se tiendra à la disposition du public (Châtellans et autres) pour tous renseignements concernant le nouveau POS.

Dès que nous aurons connaissance des jours et heures de réception, l'un de nos administrateurs prendra rendez-vous afin de s'informer sur les modifications apportées au POS en cours. Lorsque le POS définitif sera établi, l'Association fera la demande d'un exemplaire auprès des services compétents.

- Le projet de liaison (par télé-benne) Centre du village - Départ du LINGA est maintenu. Le tracé figure, paraît-il, sur le projet du POS. Comme cela est indiqué dans l'article de M. COSTE (voir plus loin), le départ se ferait au nouveau parking.

- La patinoire au Linga. Le projet est - semble-t-il - abandonné. Par contre, au Lac de Vannes, en plus de la patinoire naturelle, la création de la patinoire artificielle est bien avancée.

Rénovation de l'Office de Tourisme.

Les travaux sont pratiquement achevés. Restent à faire quelques aménagements en façade. Agrandissement notoire et matériaux choisis font un Office de Tourisme particulièrement agréable.

- Parking Petit Châtel.

Réaménagement du parking à voitures au Petit Châtel. La capacité est portée à 108 places.

- Le centre du village en zone de stationnement payant.

Deux horodateurs seront installés. Le tarif de stationnement : 5,- F. l'heure non fractionnable sera incitateur pour l'utilisation du parking souterrain. Les infractions seront sanctionnées par l'enlèvement des véhicules et la mise en fourrière. Puissent ces dispositions désengorger le Centre de Châtel en période de pointe.

- Un incendie vient de détruire l'Hôtel LA SAVOYARDE.

A PROPOS DE LA TAXE PROFESSIONNELLE payée par certains de nos adhérents au titre de loueurs de meublés.

Dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale paru en Septembre 89, j'avais évoqué la possibilité de rédiger un document : Conduite à tenir ... en matière d'imposition à la Taxe Professionnelle. Notre première démarche a consisté à prendre connaissance des textes officiels se rapportant à cette imposition. Maître ANNICCHIARICO, notre vice-président, a bien voulu se livrer à cette recherche. Il m'a tenu informé sur le sujet. Je vous livre le résultat de ses réflexions.

... " Les loueurs en meublés sont passibles de la T.P. dans les conditions de droit commun. Les exceptions sont rares et ne sont pas applicables à notre situation, à une exception près, qui est la suivante : Peut être exemptée de T.P. l'habitation principale ou secondaire personnelle (c'est-à-dire dont on se réserve l'usage hors période de location), si elle est classée "meublée de tourisme" et à la condition expresse qu'une décision du Conseil Municipal ait décidé de l'exemption de manière générale sur le territoire de la commune " ...

Compte tenu de ce qui précède, et si nous décidions d'engager les démarches auprès de la Municipalité, son accord sera vraisemblablement difficile à obtenir. Mais rien ne dit, à priori, que notre démarche ne puisse être sérieusement étudiée. Nous pourrions ouvrir le débat lors de notre réunion de fin Décembre, mais il ne pourra s'agir ce jour-là que de prendre conscience du problème et des difficultés qui nous attendent.

Pour l'instant, nous savons que l'on peut récupérer une partie de la T.P. comme me l'avait indiqué M. MAITRE, notre adhérent (voir le Bulletin n° 2 de Juin 89).

EXTRAIT DU MESSAGER DU 1er SEPTEMBRE 1989.

**CHÂTEL**

**Le comité de l'office de tourisme.**

Durant la dernière réunion, il a été procédé aux élections des membres du bureau, poste par poste, par bulletins secrets, après appel de candidatures et rappel des statuts de l'office de tourisme (entre 1/4 et 1/3 de conseillers municipaux, associations représentatives déléguant elles-mêmes leurs représentants). Présidence : Jean-Pierre Beteille, seul candidat (ancien président).

Exposé des points principaux qu'il souhaite pour l'action du comité : 1. Respect des statuts de l'office de tou-

risme, c'est-à-dire indépendance de gestion et de décisions, et coopération avec le conseil municipal représenté au comité de l'office du tourisme par sa commission tourisme ; 2. Intégration totale à la politique des Portes du Soleil (association et autres stations) ; 3. Commercialisation : création de produits, tarifs commissionnables, centrale de réservation ; 4. Améliorer la communication avec la population, avec le conseil municipal. Rôle des délégués des professions.

Jean-Pierre Beteille est élu. Vice-présidences : un vice-président conseiller municipal semble souhaitable bien que non statutaire. 2 postes sont à pourvoir. Simon Rubin

est élu 1<sup>er</sup> vice-président et Pierre Anglade 2<sup>e</sup> vice-président.

Secrétaire général : Pierre David est élu.

Trésorier : Régis Girardoz est élu.

Election du comité : conseil municipal : Simon Rubin 1<sup>er</sup> vice président, Pierre Anglade 2<sup>e</sup> vice-président. Clément Grillet-Aubert, Pierre Maxit, Paul Buttoudin, Joseph Tochet, Yvon Chaloyard, André Crépy (Maire).

Syndicat hôtelier : Jean-Pierre Beteille président, Henri Fillion, Noël Maxit.

Cafetiers-restaurateurs : Régis Girardoz trésorier.

Remontées mécaniques : Simon

Rubin, Pierre Maxit.

Commerçants : Christiane Meyerueix, Renée Gonon.

Loueurs de matériel : Jean-François Parisel. Centres de vacances : Michel Macchi. Professions libérales : Pierre David. Services : Philippe Piccot, Christian Geneston. E.S.F. : Gérard Loubies. Comité des fêtes : Jean-Luc Vuarand. Ski-Club : Daniel Rubin. Meublés : Christian Page. Agences : Colette Bonnel. Transports : Denis Crépy. Comité paroissial : Jean Favre. Activités d'été : Jean-Pierre Vesin. Chasse-pêche : Eusebe Maxit.

Liste à laquelle il faut ajouter : Résidents secondaires : Albert FLANDIN.

# UN "AVALÉ-VOITURES" de 6 étages DANS LE VENTRE DE CHÂTEL

par Serge COSTE

En devenant la première station du département à posséder un parking souterrain sur 6 niveaux, Châtel devrait du même coup mettre fin à sa triste réputation de « ville bouchon ».

**E**n effet, avec la proximité de la frontière, les continus problèmes de circulation (même hors saison) avaient de quoi générer une certaine « hypertension » chez les automobilistes. Tout ceci ne devrait donc plus être qu'un mauvais souvenir, dès la fin de l'année, avec l'achèvement d'un des plus spectaculaires ouvrages souterrains de la Haute-Savoie.

Mais même si l'idée existait de longue date, tout s'est pourtant fait très vite, en ce qui concerne la réalisation de ce monstre. Le conseil municipal prenait la décision au début du mois de janvier ; la consultation suivait début février ; l'adjudication au mois de mars et les travaux commençaient début avril. « Je les ai engagés avant les élections, afin d'être sûrs qu'ils se fassent » avoue M. Crépy, maire de Châtel, pour expliquer, une telle précipitation, « mais je voulais aussi qu'ils soient finis pour la nouvelle saison ». Un pari

relevé et mené tambour battant par le maître d'œuvre, M. Guy Delfosse, ingénieur conseil à Thonon, malgré les problèmes de terrassement et d'enneigement rencontrés au début. Le vœu de M. le maire de pouvoir inaugurer l'ouvrage aux alentours de Noël est d'ailleurs en passe d'être exaucé.

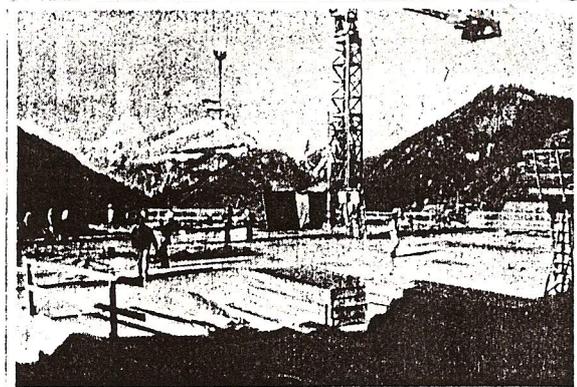
### Des « parois berlinoises » et des murs « grube » !

L'ouvrage a d'abord nécessité d'importants travaux de fondations spéciales, avec l'implantation de pieux en béton armé d'une dizaine de mètres de hauteur et enfoncés dans le sol pour soutenir les talus. Ils ont été « cloués » sur une vingtaine de mètres à l'horizontale, selon la technique dite des « parois berlinoises ». « A la fin du mois de juillet, les fondations spéciales étaient enfin terminées. Ce fut ensuite le tour du gros œuvre

(d'août à mi-novembre) alors que les travaux de finition (étanchéité, électricité, ventilation, W.-C., ascenseur, charpente, etc...) ont commencé début septembre. Une bâtisse qui représente un total de 2.000 m<sup>3</sup> de béton pour les quelque 8.000 m<sup>2</sup> de dalles ; 200 m<sup>3</sup> pour les poutres ; 100 m<sup>3</sup> pour les poteaux ; ainsi que 200 tonnes d'armature. Le tout pour un prix

de 22 millions de francs h.t., avec un prêt à taux fixe de 9,20 % sur 15 ans souscrit au Luxembourg

Le résultat (et pas des moindres !) donne un parking souterrain de 22 mètres de profondeur : « J'ai tenu à ne pas le réaliser avant d'avoir les moyens de descendre à 22 mètres, car sinon, il n'aurait eu que trois étages, ce qui est insuffisant, et il aurait fallu faire une deuxième voie intérieure ». En effet, le présent ouvrage a l'avantage de



SANS NUIRE AU CADRE EXCEPTIONNEL DE LA STATION, LA SURFACE DU PARKING OFFRIRA UNE MAGNIFIQUE VUE SUR LES MONTAGNES. (Cliché Messageur)

proposer quelque 500 places de stationnement en pleine ville et une seule voie intérieure : « On a profité de la pente du terrain pour faire entrer les véhicules en haut, par le centre de Châtel et les faire déboucher en contrebas, sur un choix de 3 routes : le Linga, la route de la Béchnigne et le CD 22 allant à Thonon. Le but étant de supprimer les voitures dans la station » précise M. le maire.

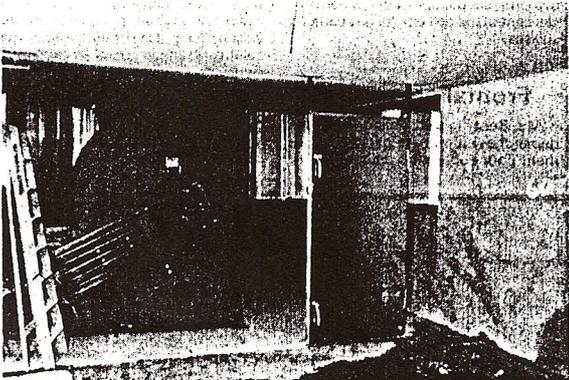
Le fonctionnement se fera par billetterie automatique, selon une tarification évolutive, avec la première heure gratuite et les suivantes payantes. L'histoire ne fait d'ailleurs que commencer puisque : « Dans une deuxième phase, le parking pourrait abriter une remontée mécanique jusqu'à la télécabine du Linga », conclut M. Crépy qui semble déterminé à faire de ce nouvel édifice un lieu pratique et exceptionnel.

Serge COSTE.

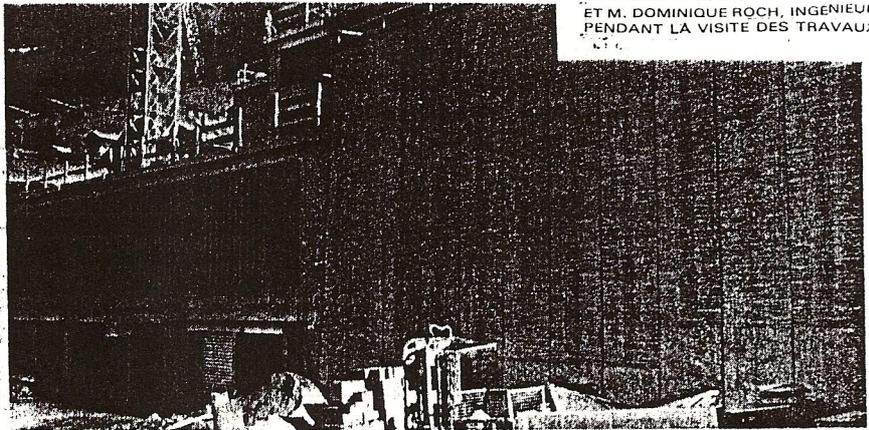
Le parking, enterré sous la place du Marché, est constitué de 6 niveaux, soit 460 places intérieures et 40 en surface. L'ancienne place du Marché a été complètement reconstituée et portée à 1.200 m<sup>2</sup>, soit un agrandissement de 40 % par rapport à son ancienne taille. Elle pourra ainsi accueillir (outre les concours agricoles et les chapiteaux) une véritable gare routière, ce qui permettra de libérer les abords de l'office du tourisme.



M. ANDRÉ CREPY, MAIRE DE CHÂTEL ET M. DOMINIQUE ROCH, INGÉNIEUR PENDANT LA VISITE DES TRAVAUX



A CHAQUE ÉTAGE, DES ENORMES MACHINES PERMETTENT DE RENOVER L'AIR VICIE. (Cliché Messageur)



VUE DE LA FAÇADE ET DES TRAVAUX. (Cliché Messageur)

Coût du crédit : 25.000.000,00 F. (TTC) - Source : Budget primitif de la commune  
Un prêt de ce montant à 9,20 % sur 15 ans se traduit en annuités de remboursement de 3.138.175.

### TARIFS (hiver) - La première heure gratuite

La 2ème heure : 2,- F  
A partir de la 3ème h. : 4,- F. de 1'h. Pas de "tarif à la journée".

### ABONNEMENTS

7 jours : ?  
Mois : ?  
Année : ?

NOTABENE IL NE NOUS A PAS ÉTÉ POSSIBLE DE CONNAÎTRE DE FAÇON PRÉCISE LES TARIFS D'ABONNEMENT, CONTRAIREMENT À CE QUE NOUS ESPÉRIONS. (11/11/89)

A ce jour, le tarif ETE n'est pas fixé.

### IMPORTANT : Cotisation exercice 1990.

Payer sa cotisation à l'Association, c'est lui donner les moyens de fonctionner, de se développer et d'agir. Si vous êtes parmi ceux - peu nombreux - qui n'ont pas encore payé leur cotisation et si vous êtes parmi nous à la fin de ce mois, M. STERVINOUS vous accueillera avec son plus grand sourire... Par contre, si vous ne pouvez vous déplacer, pensez à nous adresser votre règlement. MERCI.